

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Autorisation environnementale**

Une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par la Collectivité européenne d'Alsace en vue d'obtenir auprès du préfet du Bas-Rhin l'autorisation environnementale pour la déviation de la RD1059 sur le territoire de la commune de CHÂTENOIS.

Cette autorisation environnementale vaut dérogation à l'interdiction du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Cette enquête publique fait suite à :

- l'annulation le 12 mai 2023 par le tribunal administratif de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 14 août 2019 pour la déviation de Châtenois ainsi que de l'arrêté préfectoral modificatif du 22 décembre 2020 ;
- l'ordonnance du 17 août 2023 de la Cour administrative d'appel de Nancy demandant aux parties d'entrer en voie de médiation ;
- la signature le 23 décembre 2023 d'un protocole transactionnel prévoyant un accord entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et l'association Alsace Nature portant sur le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

L'enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera **du lundi 13 janvier 2025 à 08h30 au vendredi 14 février 2025 à 17 h 00**, en mairie de CHÂTENOIS.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Loïc PRUVOST en qualité de commissaire enquêteur, et monsieur André CHARLIER en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprend les pièces listées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, notamment :

- d'une étude d'impact et son résumé non technique ;
- de l'avis de l'autorité environnementale ;
- de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- les avis prévus par les articles R. 181-21 à R. 181-32 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de CHÂTENOIS, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, à la mairie siège de l'enquête de CHÂTENOIS, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Projets-divers/Projets-divers>  
sous la rubrique Collectivité européenne d'Alsace - Déviation de la RD1059 à Châtenois

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CHÂTENOIS aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral, par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanence précisés ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de CHÂTENOIS - 81, rue du maréchal FOCH 67730 CHATENOIS, siège de l'enquête ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5887>
- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5887@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5887@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5887> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées au deuxième alinéa du présent article sont consultables au siège de l'enquête.

Par ailleurs, sauf mention contraire, en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs seront  systématiquement anonymisés.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de CHÂTENOIS aux jours et heures suivants :

- lundi 13 janvier 2025 de 08 h 30 à 11 h 30
- mercredi 29 janvier 2025 de 14 h 15 à 17 h 15
- vendredi 14 février 2025 de 14 h 15 à 16 h 45.

Des informations peuvent être demandées auprès de monsieur Sébastien ISEL de la Collectivité européenne d'Alsace, responsable du projet (courriel : [sebastien.isel@alsace.eu](mailto:sebastien.isel@alsace.eu)). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de CHÂTENOIS, et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet susmentionnée.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus d'autorisation environnementale.